

AIVB	
Reçu 13 NOV. 2019	
Visa	Visa

AIVB Association Intercommunale du  
Vallon de la Baumine  
Monsieur Olivier METTRAUX  
Grand Rue 8  
1443 Champvent

Epalinges, le 12.11.2019

## RAPPORT D'ANALYSE

N° de dossier : 19-VD-46377

V 1



### INTRODUCTION

Bu du contrôle : Autocontrôle / Eau potable / AIVB Association Intercommunale du Vallon de la Baumine  
Prélèvement du : 06.11.19  
Date arrivée : 07.11.2019  
Effectué par : Monsieur Joël DELACRETAZ

### ÉCHANTILLON(S)

19-125489	Eaux souterraines avant le traitement, destinées à être utilisées comme eau potable S - Sources de l'AIVB, B-S03 - Captage Porte Rouge, 1446 Baulmes	
19-125492	Eau potable dans le réseau de distribution 4017 - Baulmes, B-03.03 - Robinet, Rue du Collège 6, 1446 Baulmes	Conforme
19-125493	Eau potable dans le réseau de distribution 4017 - Baulmes, B-04.01 - Les Ayes, 1446 Baulmes	Conforme
19-125496	Eau potable à la source S - Sources de l'AIVB, Ch-P01 - Puits de pompage des Prés-Doux, 1443 Champvent	Conforme
19-125498	Eau potable dans le réseau de distribution 4064 - Champvent, Ch-01 - Robinet, Chemin du Château 14, 1443 Champvent	Conforme
19-125499	Eau potable dans le réseau de distribution 4064 - Champvent, Ch-03 - Le Battoir, 1443 Champvent	<b>Non conforme</b>
19-125500	Eau potable dans le réseau de distribution 4147 - Essert-sous-Champvent, Ess/Ch-02 - Robinet, Rue du Centre, 1443 Essert-sous-Champvent	Conforme
19-125502	Eau potable dans le réseau de distribution 4436 - Vuiteboeuf, Vuit-02 - Peney, Grand'Rue de Peney 10, 1445 Vuiteboeuf	Conforme
19-125506	Eau potable à la source S - Sources de l'AIVB, Vuit-P01 - Puits de pompage de Vuiteboeuf, 1443 Champvent	Conforme

### RÉSULTATS D'ANALYSES

**N° d'échantillon : 19-125489**

Secteur : S - Sources de l'AIVB  
 Lieu de prélèvement : B-S03 - Captage Porte Rouge, 1446 Baulmes  
 Dénomination spécifique : Eaux souterraines avant le traitement, destinées à être utilisées comme eau potable

Remarque : Baulmes n'a pas de captage qui s'appelle Porte Rouge et qui ne subi pas de traitement

## Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
721-MON-002	Germes aérobies mésophiles	128 UFC/ml		
721-MON-007	Escherichia coli	8 UFC/100 ml		
721-MON-013	Enterococcus spp.	4 UFC/100 ml		

**N° d'échantillon : 19-125492**

Secteur : 4017 - Baulmes  
 Lieu de prélèvement : B-03.03 - Robinet, Rue du Collège 6, 1446 Baulmes  
 Dénomination spécifique : Eau potable dans le réseau de distribution

## Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
721-MON-002	Germes aérobies mésophiles	12 UFC/ml	max. 300 UFC/ml	
721-MON-007	Escherichia coli	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	
721-MON-013	Enterococcus spp.	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

## APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

**Cet échantillon est conforme au droit en vigueur pour les paramètres analysés.****N° d'échantillon : 19-125493**

Secteur : 4017 - Baulmes  
 Lieu de prélèvement : B-04.01 - Les Ayes, 1446 Baulmes  
 Dénomination spécifique : Eau potable dans le réseau de distribution

## Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
721-MON-002	Germes aérobies mésophiles	24 UFC/ml	max. 300 UFC/ml	
721-MON-007	Escherichia coli	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	
721-MON-013	Enterococcus spp.	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

## APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

**Cet échantillon est conforme au droit en vigueur pour les paramètres analysés.**

**N° d'échantillon : 19-125496**

Secteur : S - Sources de l'AIVB  
 Lieu de prélèvement : Ch-P01 - Puits de pompage des Prés-Doux,  
 1443 Champvent  
 Dénomination spécifique : Eau potable à la source

## Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
721-MON-002	Germes aérobies mésophiles	6 UFC/ml	max. 100 UFC/ml	
721-MON-007	Escherichia coli	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	
721-MON-013	Enterococcus spp.	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

## APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

**Cet échantillon est conforme au droit en vigueur pour les paramètres analysés.****N° d'échantillon : 19-125498**

Secteur : 4064 - Champvent  
 Lieu de prélèvement : Ch-01 - Robinet, Chemin du Château 14,  
 1443 Champvent  
 Dénomination spécifique : Eau potable dans le réseau de distribution

## Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
721-MON-002	Germes aérobies mésophiles	18 UFC/ml	max. 300 UFC/ml	
721-MON-007	Escherichia coli	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	
721-MON-013	Enterococcus spp.	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

## APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

**Cet échantillon est conforme au droit en vigueur pour les paramètres analysés.****N° d'échantillon : 19-125499**

Secteur : 4064 - Champvent  
 Lieu de prélèvement : Ch-03 - Le Battoir, 1443 Champvent  
 Dénomination spécifique : Eau potable dans le réseau de distribution

## Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
721-MON-002	Germes aérobies mésophiles	170 UFC/ml	max. 300 UFC/ml	
721-MON-007	Escherichia coli	<b>1 UFC/100 ml</b>	max. 0 UFC/100 ml	
721-MON-013	Enterococcus spp.	<b>1 UFC/100 ml</b>	max. 0 UFC/100 ml	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

## APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

**Cet échantillon ne répond pas aux exigences légales pour les paramètres analysés.**

**N° d'échantillon : 19-125500**

Secteur : 4147 - Essert-sous-Champvent  
 Lieu de prélèvement : Ess/Ch-02 - Robinet, Rue du Centre, 1443  
 Essert-sous-Champvent  
 Dénomination spécifique : Eau potable dans le réseau de distribution

## Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
721-MON-002	Germes aérobies mésophiles	28 UFC/ml	max. 300 UFC/ml	
721-MON-007	Escherichia coli	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	
721-MON-013	Enterococcus spp.	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

## APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

**Cet échantillon est conforme au droit en vigueur pour les paramètres analysés.****N° d'échantillon : 19-125502**

Secteur : 4436 - Vuiteboeuf  
 Lieu de prélèvement : Vuit-02 - Peney, Grand'Rue de Peney 10,  
 1445 Vuiteboeuf  
 Dénomination spécifique : Eau potable dans le réseau de distribution

## Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
721-MON-002	Germes aérobies mésophiles	5 UFC/ml	max. 300 UFC/ml	
721-MON-007	Escherichia coli	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	
721-MON-013	Enterococcus spp.	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

## APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

**Cet échantillon est conforme au droit en vigueur pour les paramètres analysés.****N° d'échantillon : 19-125506**

Secteur : S - Sources de l'AIVB  
 Lieu de prélèvement : Vuit-P01 - Puits de pompage de Vuiteboeuf,  
 1443 Champvent  
 Dénomination spécifique : Eau potable à la source

## Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
721-MON-002	Germes aérobies mésophiles	1 UFC/ml	max. 100 UFC/ml	
721-MON-007	Escherichia coli	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	
721-MON-013	Enterococcus spp.	0 UFC/100 ml	max. 0 UFC/100 ml	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

## APPRÉCIATION DE L'ÉCHANTILLON

**Cet échantillon est conforme au droit en vigueur pour les paramètres analysés.**

## CONCLUSION DU DOSSIER

**L'échantillon n°19-125499 n'est pas conforme aux normes en vigueur et peut présenter un risque d'atteinte à la santé.**

Ce résultat défavorable a été communiqué en date du 08.11.2019 à M. Delacrétaz avec notre demande de prendre **immédiatement** les mesures suivantes:

## MESURE(S) GLOBALE(S)

1 Installer un panneau "Eau non potable" sur le robinet correspondant.

## SUITE(S)

Compte tenu de l'infraction aux dispositions légales précitées et en vertu des articles 33 et 37 alinéa 2 de la loi fédérale du 20 juin 2014 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI), nous prononçons une contestation. S'agissant d'un cas de peu de gravité, aucun émolument n'est mis à votre charge.

## ÉMOLUMENTS

Les émoluments comprennent les frais d'analyses et les frais administratifs. Une facture vous parviendra prochainement par courrier séparé.

Émoluments : 901.00 CHF (Montant HT)

## VOIES DE DROIT

Conformément aux articles 67 et 70 de la loi fédérale du 20 juin 2014 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI), vous avez le droit de former opposition à nos décisions, par écrit auprès du Chimiste cantonal, dans un délai de 10 jours dès réception du présent rapport. L'opposant supportera les frais de la procédure de réexamen si son résultat lui est défavorable.

## REMARQUE

Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

  
LE CHIMISTE CANTONAL

